



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 56/2024

au Conseil communal

Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir un crédit complémentaire de CHF 17'500,00 au poste budgétaire 02230 (Informatique et télécommunications) – 3133.00 (Charges d'utilisations informatiques), dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité arrivé en fin de vie.

2. Préambule

L'obligation de tenir des procès-verbaux des séances de Municipalité et, en particulier, des décisions prises à cette occasion, figure dans la loi sur les communes. Ces procès-verbaux sont des pièces particulièrement importantes, qui doivent être soigneusement archivées en leur qualité de source primaire d'information historique sur la commune et son fonctionnement.

La partie décisionnelle du procès-verbal est, de plus, une information pouvant être communiquée selon la loi sur l'information ; elle est en particulier transmise chaque semaine aux services communaux qui ont la charge d'exécuter les décisions de la Municipalité.

Au fil du temps, la génération de ces procès-verbaux s'est adaptée à l'évolution technologique : tout d'abord manuscrits dans de grands cahiers, ils sont, depuis bien des années, gérés informatiquement et imprimés sur du papier d'archivage à longue durée de conservation.

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne utilise, depuis 1995, une application développée sous MS Access, qui faisait alors partie de la suite « BDI » développée par l'entreprise Ofisa, contenant également un module comptable et un module pour l'Office de la population.

Ces deux derniers modules ont depuis été remplacés respectivement avec les solutions Abacus (pour les finances) et Innosolv (pour l'Office de la population). Le module de gestion des procès-verbaux est, quant à lui, resté identique bien qu'il ne soit plus maintenu depuis de nombreuses années et que sa dernière mise à jour date d'avril 2014.

Malheureusement, depuis plusieurs mois, cette solution connaît des problèmes croissants et ne fonctionne plus que par intermittence, « crashant » parfois à plusieurs reprises au cours des séances de Municipalité. Les outils de recherche des décisions antérieures ne fonctionnent pratiquement plus et la génération des documents papiers est plus qu'aléatoire. Aucune possibilité de mise à jour ou de correctif n'est envisageable, la société Ofisa ayant abandonné ce produit depuis longtemps en faveur d'une nouvelle solution développée depuis 2012.

3. Solutions envisagées

Ce logiciel, qui a rendu bien des services pendant pratiquement trente ans, arrive ainsi en fin de vie et doit être remplacé. À ce jour, trois solutions utilisées par les communes vaudoises existent sur le marché, à savoir :

1. La solution « Urbanus », développée par Data Consulting
2. La solution « Meetings », développée par T2i
3. La solution « eSéances », développée par Artionet

Après étude, le choix s'est porté vers la dernière solution qui est la moins chère (tant à l'installation qu'au niveau des frais annuels) et qui, ces dernières années, est devenue de fait un standard auprès de très nombreuses communes vaudoises.

Par rapport au logiciel actuel, la solution eSéances offre de nombreuses fonctionnalités, parmi lesquelles :

- Planification partagée de l'agenda et de l'ordre du jour des séances.
- Convocation individualisée avec envoi de l'ordre du jour et des pièces jointes.
- Saisie en direct des comptes-rendus et procès-verbaux des séances.
- Création instantanée des procès-verbaux, extraits et rapports une fois la séance terminée.
- Accès à toutes les décisions et les historiques des séances.
- Automatisation et spécification des envois de procès-verbaux et comptes-rendus.
- Suivi des décisions et des points à traiter.
- Intégration dans la nouvelle GED.

Enfin, cette solution permet de reprendre l'entier des décisions municipales stockées dans l'ancienne application, garantissant ainsi une conservation de l'historique communal.

4. Aspects financiers

Coût du préavis

Les coûts d'acquisition et d'installation du nouveau logiciel se répartissent comme suit :

Élément	Montant CHF
Licence (prix unique)	5 899,00
Frais d'installation	2 100,00
Réimportation des anciennes données	2 500,00
Second facteur d'identification	500,00
Maintenance annuelle 2024	2 350,00
Hébergement annuel 2024	789,90
Formation	1 800,00
Total brut	15 938,90
TVA 8,1 %	1 291,05
Arrondi	270,05
Total net	17 500,00

Coûts de maintenance pour les années futures

Le coût de maintenance du logiciel eSéance est de CHF 2'540,35 par année et celui de son hébergement de CHF 853,88 TTC. Ces montants seront ajoutés au budget annuel de fonctionnement dès l'année 2025.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 56/2024 adopté en séance de Municipalité du 17 juin 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

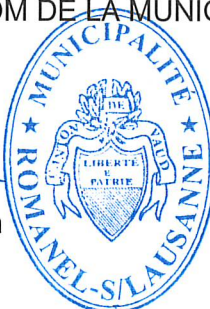
- d'accepter le préavis municipal N° 56/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un budget complémentaire de CHF 17'500,00 TTC au compte 02230 – 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

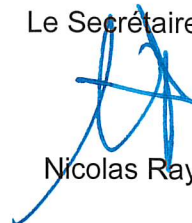
La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 17 juin 2024

Délégué municipal : M. Denis Favre, Municipal